

Mettre les modèles d'économie sociale et solidaire au coeur des protections sociales

Imagin'Ère de l'ESS - Contribution Croix-Rouge française - Juin 2024

De la petite enfance à l'hébergement des personnes âgées dépendantes, en passant par la lutte contre les exclusions, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou l'accès à la santé : les associations répondent quotidiennement aux besoins sociaux aux côtés des pouvoirs publics. Dans les secteurs sanitaire et social, les associations et fondations gèrent plus de 36 500 établissements et emploient 1,13 million de salariés. Plus d'une place sur quatre en crèches et près d'une place sur trois en Ehpad sont exploitées par les acteurs associatifs ayant obtenu une autorisation des pouvoirs publics. Ces actions, elles les conduisent autour de valeurs et règles communes : fonctionnement démocratique et modèle économique performant et redistributif.

Alors que la multiplication des crises a montré que les métiers de l'humain et du soin étaient les métiers d'avenir et que la quête de sens au travail s'affirme aujourd'hui comme une priorité pour les jeunes générations (59% des 18-24 ans se disent intéressés pour travailler dans l'ESS), **la Croix-Rouge française souhaite mettre les modèles d'économie sociale et solidaire au coeur des protections sociales.**

La Croix-Rouge française, acteur naturel de l'économie sociale et solidaire	2
Les atouts de l'ESS pour répondre à la multiplication des crises	2
Nous sommes entrés dans un monde aux prises avec de multiples crises	2
Nous partageons une vulnérabilité intrinsèque à l'humanité	2
Les atouts des structures de l'ESS	3
Un modèle performant socialement qui facilite l'innovation	3
Une gouvernance démocratique qui inspire la confiance	4
5 leviers pour mettre les modèles d'économie sociale et solidaire au coeur des protections sociales	5
1. Assurer la pérennité d'un modèle économique qui s'essouffle	5
2. Renforcer l'attractivité des métiers du prendre soin par une convention collective unique dans le secteur sanitaire, médico-social et social	7
3. Reconnaître une véritable filière de la protection sociale au sein de l'économie sociale et solidaire	8
4. Placer le développement du pouvoir d'agir des personnes au coeur de la transformation du secteur	8
5. Engager un nouveau pacte entre l'Etat et les associations, fondé sur engagements réciproques	10

La Croix-Rouge française, acteur naturel de l'économie sociale et solidaire

L'organisation et le fonctionnement de la Croix-Rouge française font de l'association un acteur à part entière de l'ESS, **qui s'appuie sur les deux piliers de l'économie sociale et solidaire** :

- l'économie **sociale** : une forme juridique, un mode de gouvernance démocratique par la forme associative.
- l'économie **solidaire** : un projet de société, une utilité et la recherche d'une performance globale au service de l'intérêt général.

Ses activités s'inscrivent dans la quasi-totalité des champs de l'économie sociale et solidaire (aide humanitaire, secteur sanitaire, social et médico-social, formation, insertion, économie circulaire...). Ce sont des domaines dans lesquels la recherche de l'utilité sociale est primordiale. Avec plus de 75 000 bénévoles et 17 000 salariés, l'association anime plus de 1 000 unités locales et exploite plus de 600 établissements et services sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de formation sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer. La chaîne de valeur de la Croix-Rouge française va ainsi du soin médical et de réadaptation de pointe à la maraude locale au sein d'un groupe associatif constitué de l'association Croix-Rouge française et ses satellites (accélérateur d'innovation sociale 21, l'entreprise d'insertion Croix-Rouge Insertion, la fondation de recherche Fondation Croix-Rouge française).

Pour la Croix-Rouge française, ce modèle d'économie sociale et solidaire est une force pour répondre à la diversité des besoins sociaux. Il nous permet de consolider nos principes de solidarité et d'entraide et nous amène à transformer nos activités en fonction des besoins des personnes accompagnées et de la recherche d'impact social. Il permet également à l'association de conforter son principe fondateur d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Les atouts de l'ESS pour répondre à la multiplication des crises

Nous sommes entrés dans un monde aux prises avec de multiples crises

Le XXI^e siècle sera le siècle des crises écosystémiques. Les événements extrêmes imprévus ou déjà prévisibles (catastrophes d'origine naturelle et industrielle, pandémies, crises sociales ou politiques...) se multiplient, s'intensifient et se diversifient, notamment sous l'effet des changements climatiques et de la complexification des enjeux géopolitiques. Ces crises exposent d'abord et plus fortement les plus vulnérables en renforçant encore davantage leurs fragilités. Elles exigent de lourdes adaptations individuelles et collectives, qui impactent en profondeur les modes de vie de chacun (santé, énergie, eau, déplacements, alimentation, logement, éducation, etc.). Les années 2020 ont ainsi été des années de mobilisation exceptionnelle pour la Croix-Rouge française. Elles nous rappellent la fragilité de notre monde, l'impréparation aux risques de nos sociétés, la surexposition des plus vulnérables et la profonde crise de confiance qui mine le lien social.

Nous partageons une vulnérabilité intrinsèque à l'humanité

Face à cet horizon de crises, nous sommes tous vulnérables. Toutes les vies sont fragiles et peuvent être bouleversées par une catastrophe, un accident, une rupture, une pathologie ou des violences. Nous partageons cette vulnérabilité entre personnes humaines, mais aussi avec notre environnement. La crise climatique met en évidence les liens entre les meurtrissures de l'humanité et celles de la planète : elles ont les mêmes causes et frappent d'abord les personnes et les territoires qui ont le moins de moyens pour y faire face. L'attention aux plus vulnérables, aux plus pauvres, aux plus seuls, aux plus fragiles, n'est pas qu'un devoir humaniste, c'est l'opportunité de bâtir une société protectrice, juste, apaisée et durable pour tous.

Les atouts du modèle privé non lucratif pour porter des missions d'intérêt général

Un modèle performant socialement qui facilite l'innovation

Dans le secteur de l'ESS, la performance ne peut s'envisager autrement que de manière globale (opérationnelle, économique, sociale et environnementale). Pour répondre aux besoins sociaux, la Croix-Rouge française a fait évoluer son modèle vers de nouvelles formes d'ESS en développant l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat social ou en intégrant des entreprises d'insertion. L'innovation sociale fait partie de l'ADN de l'association depuis la création du Mouvement Croix-Rouge au milieu du XIXe siècle. C'est fort de cette expérience que la Croix-Rouge française a lancé, en partenariat avec Nexem, « 21 », son accélérateur d'innovation sociale (cf. Indicateur « Risque socio-économique – Taux de pauvreté »).

Malgré les difficultés rencontrées et partagées avec tous les acteurs du secteur, nous avons la conviction que le modèle du secteur privé non lucratif et son mode de gestion désintéressée est un modèle particulièrement adapté aux activités du prendre soin et porter ces missions d'intérêt général : par son modèle économique (bénéfices réinvestis dans de nouveaux projets d'utilité sociale) et sa gouvernance démocratique : accent sur la coopération et la solidarité et gouvernance respectueuse de tous (bénévoles, salariés, personnes accompagnées). Mais ce modèle doit être mieux pris en compte et consolidé. C'est le sens de notre engagement pour la reconnaissance des professionnels du secteur et la démarche de rapprochement conventionnel engagée avec nos partenaires de Nexem et la FEHAP pour faciliter le parcours de nos salariés.

Cette appartenance à l'économie sociale et solidaire, c'est aussi un devoir d'exemplarité qui s'exprime :

- **Après des personnes accompagnées** : l'essence même de la Croix-Rouge et du Mouvement par le principe d'Humanité est de porter assistance. Notre accompagnement s'intègre dans une approche globale du processus de résilience (prévention, protection, relèvement) centrée sur le soutien au pouvoir d'agir des plus vulnérables, avec une exigence de résultat en qualité et en efficacité.
- **Après des bénévoles** : nous développons une culture de l'engagement comme vecteur de citoyenneté et avons un mode de gouvernance participatif.
- **Après des salariés** : Par la reconnaissance et la valorisation des métiers relatifs au prendre soin (soin, social...) et par notre politique RH, la Croix-Rouge s'efforce à créer des conditions de travail attractives et s'inscrit dans une démarche de prévention et de qualité de vie au travail.

Illustration : performance sociale de notre activité de lutte contre la précarité alimentaire

Avec plus de 650 unités d'aide alimentaire et plus de 80 épiceries sociales, la Croix-Rouge française est le 3ème grand réseau d'aide alimentaire. Ces dispositifs d'aide alimentaire et d'accompagnement associés ont montré leur efficacité et leur utilité, notamment pendant la crise COVID.

- **Un modèle économique performant** : le rapport du Sénat "Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver" de 2018 estime l'effet de levier, effet d'entraînement des ressources publiques grâce à l'action des bénévoles et aux dons issus de la générosité publique (entreprises ou particuliers) aux alentours de 6. L'État devrait, aujourd'hui, ainsi multiplier ses financements par 6 pour mettre en œuvre le dispositif d'aide alimentaire.
- **Une démarche d'accompagnement** : les lieux de distribution de l'aide alimentaire sont des lieux d'accueil et d'orientation. Les personnes accueillies ont un besoin d'aide matériel et aussi un besoin de lien social. L'aide alimentaire est une porte d'entrée dans un parcours

d'inclusion global (insertion, santé, ...). La Croix-Rouge française l'a notamment expérimenté lors de la crise COVID, l'aide alimentaire a permis d'orienter les publics vulnérables vers la campagne de vaccination.

Pour renforcer l'impact social de cette activité, la Croix-Rouge française s'engage pour un accompagnement global et développe un modèle qui améliore sa qualité de service sur :

- l'accueil qui permet le lien social : posture des bénévoles, participation du public, lieux moins stigmatisants
- l'écoute des besoins et une offre alimentaire renforcée : partenariats pour diversifier et sécuriser notre mix approvisionnement.
- le retour à l'autonomie : des actions complémentaires en faveur de l'inclusion autour de l'alimentation (jardins partagés, cuisines partagées, repas partagés, offre d'ateliers poussée...)

Une gouvernance démocratique qui inspire la confiance

En reconnaissant la gouvernance démocratique comme le deuxième pilier de l'économie sociale et solidaire, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire encourage toutes les organisations de l'ESS, à renforcer le caractère démocratique de leur gouvernance. L'article 1 pose en effet l'obligation d'« *une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise* ».

Pour la Croix-Rouge française, l'objectif est de mettre en place une gouvernance qui met l'accent sur la coopération et la solidarité, est respectueuse de tous et orientée vers une prise de décision la plus démocratique possible. La stratégie 2030 de la Croix-Rouge française précise ainsi que *“Les mécanismes de démocratie interne doivent être renforcés pour que chacun puisse participer aux décisions et exprimer son avis”*. C'est cette dynamique qui nous amène à faire émerger une gouvernance partagée et performante associant bénévoles, salariés et personnes accompagnées pour :

- sortir des catégorisations opposant les acteurs d'une organisation : passer de bénévoles/salariés à une communauté de volontaires ;
- permettre aux salariés d'impulser les décisions stratégiques des organisations (nomination d'administrateurs salariés) ;
- Traduire notre concept de vulnérabilités partagées auquel nous répondrons par la délibération commune et la participation des personnes accompagnées.

La Croix-Rouge française a fait de la participation des personnes accompagnées un axe clé de sa stratégie 2030. Des projets concrets ont ainsi déjà été développés pour renforcer la participation des personnes accompagnées et de leurs aidants.

La participation à la Croix-Rouge française

Nous portons un projet collectif de mobilisation citoyenne au service des plus vulnérables et du retour à l'autonomie des personnes que nous accompagnons. Ainsi, nous devons leur permettre, en premier lieu, de recouvrer leur capacité à agir pour elles et pour les autres. Il s'agit de leur ouvrir la possibilité de contribuer au projet associatif de la Croix-Rouge française comme membres à part entière de la communauté d'acteurs qu'elle constitue.

C'est pourquoi, la participation des personnes accueillies peut passer par l'action en tant que bénévole, dans un engagement libre et volontaire, source d'épanouissement personnel et levier possible d'insertion. Au-delà, il s'agit de promouvoir toute démarche s'appuyant sur l'expertise d'usage des personnes accueillies comme avec le pair-accompagnement, les diagnostics de besoins les concernant ou l'implication dans la formation des volontaires Croix-Rouge.

Toutes les structures de l'association sont appelées à s'engager dans cette démarche, tant dans le domaine des activités bénévoles que dans les secteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la formation ou dans nos opérations internationales. Localement, cette approche est portée par les Comités de proximité, pour permettre l'expression de toutes les composantes de la communauté Croix-Rouge et leur coopération. Les instances nationales de l'association portent également ce défi, par exemple en associant des personnes accueillies à l'Assemblée générale, ou en se faisant représenter par des personnes concernées au CNLE et au CNCPH.

Pour la Croix-Rouge française, la participation des personnes accompagnées est une contribution majeure pour développer leur résilience et celle des populations.

5 leviers pour mettre les modèles d'économie sociale et solidaire au coeur des protections sociales

1. Assurer la pérennité d'un modèle économique qui s'essouffle

De nombreux acteurs alertent sur la situation des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans le secteur privé non lucratif. Acteurs d'intérêt général, ils sont soumis de fait à des sujétions particulières (accueil de tout public notamment) et doivent de ce fait avoir les moyens de leur action. Dans ce contexte, il est nécessaire de refonder les modèles de financement du secteur.

En reconnaissant la spécificité du modèle associatif

Les financements associatifs doivent mieux reconnaître la spécificité du fait associatif qui se caractérise par sa capacité à comprendre la demande sociale et à y apporter des réponses adaptées, notamment à travers des initiatives associatives, dont certaines peuvent être intégrées aux politiques publiques et sa contribution pour renforcer le lien social et faire vivre la démocratie.

C'est pourquoi, le lien entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs doit reconnaître cette singularité, notamment par des modes de financement adaptés. Le financement des associations doit reconnaître les associations autant pour ce qu'elles font, que pour ce qu'elles sont

Illustration : La Croix-Rouge française gestionnaire de 624 établissements et services sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de formation

Les actions menées par l'ensemble des salariés des établissements, services et instituts à but non lucratif de la Croix-Rouge française sont financées principalement par les fonds versés par l'assurance maladie, les autres régimes de protection sociale, l'État et les collectivités, dans le cadre des politiques sanitaires et sociales. L'activité des établissements a généré 1 234,9 M€ de produits d'exploitation en 2022.

Mais des difficultés de financement, notamment liées à l'application des mesures de revalorisation. La Croix-Rouge française s'est mobilisée dès le printemps 2020 pour la reconnaissance de ses professionnels. Les mesures issues du Ségur / Castex / Laforcade ont



récompensé la mobilisation exceptionnelle des soignants dans le cadre de la crise sanitaire et répondent au retard accumulé pendant plusieurs années dans la revalorisation des métiers du soin. Mais l'État et les collectivités locales ne tiennent pas leurs engagements. En effet, les nombreux retards de financement obligent nos organisations à puiser dans leur trésorerie, ce qui met en péril leur équilibre économique. **Pour la Croix-Rouge française, l'ensemble de ces retards de paiements (Séгур, Castex, Laforcade, revalorisation du point) représentent 6,8 M€ en 2022 et encore 4,2 M€ en 2023.** Enfin, le modèle de financement de certaines filières ne tient pas compte de l'explosion des besoins sociaux, des conditions d'exploitation et de la nécessité de renforcer l'accompagnement et nécessite d'être recalibré. C'est notamment le cas des filières d'accompagnement des personnes âgées en déficit structurel (75 % des 5200 Ehpad, résidences et services à domicile sous gestion publique ou associative sont en déficit en 2023) ou de la protection de l'enfance (difficultés de rémunération et manque de personnel).

Des conclusions étayées par le dernier rapport de la cour des comptes concernant le financement des établissements sanitaire du secteur Privé non lucratif (ESPIC). La Cour des comptes a publié en octobre 2023 un [rapport](#) qui analyse les caractéristiques de l'offre hospitalière, les facteurs relatifs à l'efficacité de son organisation et à sa performance d'ensemble, ainsi que les moyens mis en œuvre par les autorités de régulation pour satisfaire au mieux les besoins en soins hospitaliers de la population.

Au 31 décembre 2020, sur 2 989 établissements de santé, on dénombrait 1 347 établissements publics de santé, 972 établissements de santé privés à but lucratif et 670 établissements privés à but non lucratif ESPIC.

La Cour des comptes constate que, si les établissements publics et les établissements privés non lucratifs ont les mêmes tarifs pour des activités de soins identiques, les prélèvements obligatoires applicables à ces deux catégories d'établissements diffèrent. En effet, diverses disparités de traitement venant impacter le secteur privé solidaire sont mises en lumière dans ce rapport :

- application aux ESPIC du coefficient de minoration destiné à récupérer les avantages retirés du pacte de responsabilité et du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS),
- assujettissement à la taxe d'habitation et à la taxe foncière,
- reconnaissance de la restriction du choix des échelles tarifaires et du caractère peu lisible des dotations dont le contrôle et la transparence doivent être renforcés, ainsi que l'interdiction de l'exercice libéral et du secteur 2.

Les ESPIC réalisent les mêmes missions d'intérêt général que les établissements publics mais pâtissent de l'impact des différences de rémunération sur leur compétitivité salariale et la conservation de leurs ressources humaines

En privilégiant des modes de financement plus efficaces et en limitant la logique d'appel à projets

C'est un enjeu de simplification et d'optimisation des moyens d'intervention de l'Etat et de visibilité pour les acteurs associatifs pour renforcer :

- les financements liés aux coeurs de métiers des associations (les appels à projet détournent l'énergie du coeur de métier des associations, et affaiblissent de fait leur impact. Ces appels à projet mobilisent des ressources en soumission de réponse à projet et en reporting sans commune mesure avec l'aide financière effectivement apportées).
- les financements dédiés à la coordination des acteurs (outils digitaux, ressources humaines en proximité) en vue d'optimiser leur action.

Cette dynamique a été soulignée par le Conseil d'Etat **dans son [Étude annuelle](#) du Conseil d'Etat - L'usager, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique**. L'étude pointe différents écueils relayés de longue date par les associations, notamment que *"La multiplication des appels à projets, qui présentent de nombreux effets pervers, constitue une ultime illustration de la complexité administrative pesant, cette fois, non pas sur les usagers, mais sur les acteurs du dernier kilomètre, et notamment les derniers maillons de la chaîne que sont les associations. ... Les acteurs associatifs (...) doivent être confortés en régulant drastiquement le recours aux appels à projets pour leur préférer des appels à manifestation d'intérêt et des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens"*.

Illustration : Evolution des recettes des associations depuis 2005

Avis du CESE du du 28 mai 2024 - Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS (EN %)

α	2005α	2011α	2017α	2020α
Subventions publiquesα	34°%α	25°%α	20°%α	20°%α
Recettes d'activités publiques et privées°:¶	49°%¶ 17°%¶	61°%¶ 25%¶	66°%¶ 24%¶	65°%¶ 29%¶
dont commandes publiques¶	¶	¶	¶	¶
dont participation des usagersα	32°%α	36%α	42%α	36%α
Dons et mécénatα	5°%α	4°%α	5°%α	5°%α
Cotisations α	12°%α	11°%α	9°%α	7°%α

La part des recettes d'activités a augmenté de 33 %. Si la part des ressources provenant du secteur public est stable sur le long terme, l'accès à ces financements a changé significativement : il s'agit de moins en moins de subventions pluriannuelles et de plus en plus de recettes d'activités liées aux marchés publics et appels à projet.

Les procédures de réponse aux appels à projet et aux marchés, et leur lourdeur administrative, entraînent une organisation et des coûts de structure qui peuvent constituer des freins pour les associations.

En proposant des modes de financement plus innovants

Nous devons favoriser les projets de co-construction de réponses à des besoins d'intérêt général pour lesquels l'association, la puissance publique et / ou le partenaire privé identifient ensemble le besoin à couvrir, la réponse à y apporter ainsi que les moyens nécessaires.

En 2018, un article 51 a été mis en place dans le domaine de la Santé pour financer les innovations organisationnelles pour la transformation du système de santé. La Croix-Rouge française a été retenue pour deux projets. Un dispositif similaire pourrait faciliter ces nouvelles dynamiques associant des associations, des entreprises engagées, des collectivités locales et l'Etat dans les territoires.

Les évolutions et transformations des financements anticipés par la Croix-Rouge française

Dans le cadre de son rapport "Anticiper 2030 - Crises, transformations et résilience" publié en novembre 2021, la Croix-Rouge française avait cherché à identifier les évolutions et transformations à venir des financements associatifs.

*"Dans la suite des conséquences de la crise Covid, les ressources et les capacités d'action de l'ensemble des acteurs du champ social risquent d'être fortement limitées sur le plan financier. Le monde associatif ne sera pas épargné et connaîtra vraisemblablement des difficultés. Tout d'abord, les difficultés économiques pourraient contraindre **les pouvoirs publics à réduire leurs financements** (par réduction des budgets, par contrôles augmentés, par mise en concurrence accentuée). (...)*

*Le secteur privé non lucratif vit aussi une **concurrence renforcée du côté du privé lucratif**. Le défi pour les associations consiste à pouvoir assurer leurs missions dans des conditions parfaitement satisfaisantes (pour leurs finances, leurs bénévoles, leurs salariés, leurs usagers), et à faire vivre leur propre identité, constituée de non-lucrativité, de plaidoyer, de bénévolat".*

*(...) La **recherche d'économies et d'efficacité par les bailleurs institutionnels** accentuera certainement la recherche d'économies d'échelle et d'élimination des redondances, les regroupements entre acteurs. Ceux-ci seront poussés à se recomposer et à se regrouper dans le cadre de systèmes locaux plus intégrés (coopérations, mise en commun de parties de chaînes de valeur en amont ou en aval).*

2. Renforcer l'attractivité des métiers du prendre soin par une convention collective unique dans le secteur sanitaire, médico-social et social

Il existe aujourd'hui plusieurs conventions collectives en vigueur dans le secteur du médico-social :

- la convention collective nationale du 31 octobre 1951 (dite CCN 51), gérée par la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP) ;
- la convention collective nationale du 15 mars 1966 (dite CCN 66) gérée par Nexem
- la convention collective du personnel salarié de la Croix-Rouge française du 3 juillet 2003.

Afin de renforcer l'attractivité des métiers du médico-social, la Croix-Rouge a entrepris, avec ses partenaires Nexem et la FEHAP, d'établir une convention collective unique pour ce secteur. Une telle convention collective unique permettrait notamment :

- la réduction de la concurrence entre ces entités de l'ESS – et donc le renforcement global de ce secteur (par rapport au secteur public et au secteur privé lucratif) ;
- l'extension des mesures de revalorisation salariale décidée dans le Ségur de la santé au champ du social ;
- de proposer un vrai parcours aux personnels, qui pourront plus facilement enrichir leur expérience en passant d'un établissement à l'autre

3. Reconnaître une véritable filière de la protection sociale au sein de l'économie sociale et solidaire

Après des années de déclin industriel, les pouvoirs publics et les acteurs industriels ont proposé la mise en place de démarches filières pour renforcer la cohésion et de créer un lien direct entre les différents acteurs. Alors que le système de protection sociale doit faire face à des défis sans cesse croissants, nous appelons de nos vœux la constitution d'une filière « Protection sociale ESS », qui rassemblerait le plus largement possible, les acteurs de l'ESS agissant dans le monde de la protection sociale. Une telle

structuration, qui répondrait à une logique de parcours permettrait d'installer par la preuve la notion de « performance complète » (ou globale) au cœur des modèles socio-économiques de demain : performance opérationnelle (impact), performance économique (rentabilité), performance sociale (épanouissement) et performance environnementale (durabilité).

4. Placer le développement du pouvoir d'agir des personnes au cœur de la transformation du secteur

L'autodétermination, levier de l'expression et du changement

L'ambition du secteur ne peut plus être la simple logique de prise en charge. Les établissements et services doivent offrir la possibilité aux personnes en situation de vulnérabilité **de se réaliser pleinement**. Dans cette perspective, la Croix-Rouge française fait le choix d'un moteur d'action, l'autodétermination, c'est-à-dire le fait pour toute personne que nous accompagnons d'être pleinement en capacité d'exercer ses rôles sociaux et ce dans l'ensemble des dimensions : par l'accès à l'éducation et à la formation, par l'accès à l'emploi et/ou à une activité extra-professionnelle, par l'accès à un parcours résidentiel choisi et par la garantie à pouvoir pleinement disposer de son corps.

L'intervention par les pairs, un tremplin pour la transformation de nos activités

Parce que nous avons pendant trop longtemps pensé à la place, et non avec les personnes que nous accompagnons, nous avons eu tendance à porter une vision biaisée de l'offre à apporter aux personnes en situation de vulnérabilité. Pour contrer cette tendance, nous devons systématiser la mobilisation d'experts d'usage dès la phase de construction de nos projets. Ce changement de point de vue participera activement à la transformation de l'offre et des pratiques.

EPOP, 80 intervenants pairs formés

La Croix-Rouge française a lancé en 2021 **EPOP**, un dispositif national porté avec le soutien de la CNSA, l'AGEFIPH et l'OETH, ayant pour objectif de soutenir le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap en promouvant l'intervention par les pairs. Devenant Intervenants-pairs, ces personnes transforment leur expérience de vie avec un handicap en expertise à partager et transmettre aux autres.

Aujourd'hui, EPOP porte deux grandes ambitions :

- Contribuer à transformer l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire dans l'esprit de l'engagement de la CIH qui vise à créer « 50 000 solutions nouvelles » pour passer d'une logique de place en établissement à une logique de plateforme de services coordonnés, en appui à l'accès au droit commun ;
- Proposer une démarche d'autodétermination et d'émancipation pour toutes les personnes qui souhaitent exercer une activité valorisant leur expérience de vie

Le bénévolat, un levier d'inclusion et d'engagement

Beaucoup de personnes en situation de vulnérabilité accompagnées au sein des établissements ne peuvent se projeter sur un avenir professionnel. Cependant, elles sont en mesure d'acquérir des compétences et de s'engager, à hauteur de leurs capacités, pour le bien commun, et ainsi prouver par "le faire" aux professionnels qu'elles peuvent développer des compétences. A ce titre, le bénévolat est une réelle opportunité offerte de participer à un collectif, de développer son pouvoir d'agir, de devenir des accompagnants pairs, d'améliorer son estime de soi et de participer au changement de regard porté sur les vulnérabilités.

Des premiers liens entre Unités Locales et Établissements de la filière handicap

Forts d'une communauté composée de 75 000 bénévoles agissant au quotidien, la Filière Handicap et le Pôle Formation travaillent de concert à la mise en **accessibilité des programmes de formation dédiés aux bénévoles**.

Le projet "Tous Capable", porté par des bénévoles et accompagné par la filière, prévoit également la formation des volontaires de la CRF à l'accueil de nouveaux bénévoles en situation de handicap.

En nous appuyant sur la dynamique de pair-émulation, nous nous fixons comme objectif de renforcer la présence de volontaires en situation de handicap au sein de nos structures bénévoles, mais aussi en dehors de notre association, et ainsi participer au changement de regard porté sur le handicap.

Les JOP, levier d'accélération de l'inclusion de volontaires en situation de handicap

Dans le cadre de l'AMI "Volontaires & Handicap", **60 personnes en situation de handicap** accompagnées au sein d'ESMS gérés par la Croix-Rouge française ont souhaité **s'engager dans l'organisation des JOP 2024**. Ils suivront ainsi un parcours de préparation préparé par Paris 2024 et par la Croix-Rouge française, et interviendront sur les sites des jeux, au même titre que l'ensemble des volontaires de l'association qui y seront déployés. Cette mission donnera lieu à la valorisation d'une expérience inscrite dans leur passeport de compétences. Les volontaires de Paris 2024 pourront également participer au programme Inclu'Pro, piloté par l'AGEFIPH.

Une offre médico-sociale inclusive et ouverte sur son territoire

L'organisation en Pôles, Plateformes ou Dispositifs facilite la mise en place d'un **parcours coordonné unique**, proposant aux personnes et à leurs proches des réponses plurielles pouvant allier, en fonction des attentes et des besoins, **un accompagnement en et hors établissement**. Afin de renforcer cette dynamique autour du parcours, des professionnels doivent être formés à la coordination de parcours. L'ouverture du champ des possibles passe également par une offre plus inclusive, implantée au cœur des territoires.

L'inclusivité et l'accessibilité de notre société passera donc par un remaniement en profondeur de l'offre, qui devra intervenir en facilitateur de parcours, tant auprès des personnes que de leurs proches, qu'auprès de l'ensemble des acteurs présents sur un territoire. Cette transformation aura vocation à mettre notre expertise au service du droit commun (éducation nationale, monde du travail..), et en appui à leur action.

5. Engager un nouveau pacte entre l'Etat et les associations

Les dernières crises l'ont montré : l'Etat ne peut plus tout faire seul et il doit désormais apprendre à déléguer, s'appuyer sur les forces vives de la société civile organisée et être à l'écoute. Nous devons refonder l'action associative aux côtés de l'Etat et des collectivités.

Pour sortir d'une situation qui pourrait fragiliser durablement le pilier social de notre société, nous appelons les pouvoirs publics à repenser le cadre partenarial avec les associations. Cela passera notamment par des modes de financement plus efficaces. Même le Conseil d'Etat le propose : sortons d'une logique d'appel à projet systématique qui détourne les associations de leur cœur de métier et empêche une coordination inter-associative, pourtant souhaitée par tous nos volontaires sur le terrain.

De leur côté, les associations devront prendre toute leur part aux efforts déjà engagés en matière d'exemplarité, de responsabilités et de redevabilité. Exemplarité de leur vie démocratique en développant la participation des bénévoles, des salariés et des personnes accompagnées. Responsabilité en maintenant un maillage territorial de proximité et en s'engageant vers la neutralité carbone. Redevabilité en assurant l'évaluation de la qualité et de l'impact de leurs actions.



À propos de la Croix-Rouge française

Parce que les crises et les aléas de la vie peuvent toucher tout le monde, la Croix-Rouge française se bat, depuis 1864, pour que personne n'y soit indifférent, que personne ne se sente impuissant.

Grâce à nos 75 000 bénévoles et nos 17 200 salariées partout en France, nous agissons à chaque étape des crises, qu'elles soient économiques, sanitaires, sociales, climatiques ou personnelles.

Nous aidons à les prévenir en formant et en préparant nos publics. Nous portons secours aux populations les plus impactées, avec un soutien psychologique, physique ou matériel. Et nous les aidons à s'en relever, avec des solutions d'insertion et de retour à l'emploi. Pour que chacun se sente utile, capable d'agir et de s'adapter.

En savoir plus : www.croix-rouge.fr

Contact : Clément Morillion, Responsable du Département affaires publiques -

clement.morillion@croix-rouge.fr